



Extrait du registre aux délibérations
du conseil communal

Séance publique du 15 novembre 2019

Date de la convocation des conseillers: 8 novembre 2019

Date de l'annonce publique de la séance: 8 novembre 2019

Présents: Messieurs Dan Biancalana, bourgmestre; Loris Spina, René Manderscheid; Mesdames Josiane Di Bartolomeo-Ries et Claudia Dall'Agnol, échevins. Mesdames Sylvie Andrich-Duval, Martine Bodry-Kohn; Messieurs Bob Claude, Jean-Paul Friedrich, Jean-Paul Gangler, Robert Garcia, Henri Glesener; Madame Romaine Goergen, Messieurs Vic Haas, Yves Jadin; Madame Michèle Kayser-Wengler; Monsieur Claude Martini; Madame Emilia Oliveira et Monsieur Romain Zuang, conseillers. Patrick Bausch, secrétaire communal

Absents, excusés:./

Objet: Point 03.07 de l'ordre du jour: Modifications à apporter au chapitre XVII: Lave-vaisselle - du règlement-taxes général

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 10 mai 2010 concernant approbation du règlement-taxes général et plus particulièrement le chapitre XVII - Lave-vaisselle;

Vu les articles 99, 102 et 107 de la Constitution;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après en avoir délibéré conformément à la loi;

Décide, à l'unanimité,

d'abroger le chapitre XVII - Lave-vaisselle du règlement-taxes du 26 novembre 2001 et de le remplacer comme suit:

Taxe de location de la voiture lave-vaisselle et/ou de la vaisselle

Art. 1. - Bénéficiaires

Peuvent profiter de la mise à disposition de la voiture lave-vaisselle et des lots de vaisselle:

1. les clubs et associations ayant élu siège social à Dudelange;
2. les clubs et associations, sans avoir leur siège social à Dudelange, à l'occasion de l'organisation ponctuelle d'un événement public dans la commune;
3. les associations caritatives et de bienfaisance, résidentes ou non-résidentes;
4. les administrations publiques,

Priorité est toujours donnée aux demandeurs sub 1.

Art. 2. - Mise à disposition et caution

-La location de la voiture lave-vaisselle et des lots de vaisselle est gratuite.

La caution remboursable pour la location de la voiture lave-vaisselle s'élève à 65,00 EUR, celle pour la location de chaque lot de vaisselle à 50,00 EUR.

La caution sera remboursée si le matériel est rendu en parfait état.

Pour les matériaux cassés, perdus ou endommagés, les dégâts seront facturés aux prix réels, arrondis à: 0,10 EUR.

Le transport de la voiture lave-vaisselle incombe au bénéficiaire.

Art. 3. - Vaisselle

Un lot de vaisselle comprend 100 sets de vaisselle.

Chaque set de vaisselle comprend une assiette 24 cm, une assiette 19,5 cm, un bol 17 cm, une tasse à café, une sous-coupe, une fourchette, un couteau, une cuillère, une cuillère à café, une fourchette à gâteau.

Art. 4. - Litiges

Les cas litigieux sont tranchés par le collège des bourgmestre et échevins.

Art. 5. - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

En séance, date qu'en tête. Suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Dudelange, le 15 novembre 2019

, bourgmestre

, secrétaire communal